



## CENI

**ARRETE N°053 CENI DU 06/11/2014 PORTANT REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DES COMMISSIONS ELECTORALES PROVINCIALES INDEPENDANTES (CEPI)**

**LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI),**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/20 du 03 juin 2014 portant révision de la Loi n° 1/22 du 18 septembre 2009 portant Code électoral ;

Vu le Décret n°100/76 du 12 mars 2012 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, spécialement en ses articles 16 à 19 ;

Vu le Décret n°100/245 du 11 septembre 2012 portant modification d'un article du Décret n° 100/76 du 12 mars 2012 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le Décret n° 100/319 du 05 décembre 2012 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le règlement d'ordre intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la lettre de démission de Madame DUSABE Nadine, membre de la Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI) adressée au Président de la CENI le 10 octobre 2014 ;

Vu la démission de fait de Madame NDAYISHIMIYE Fidès, membre de la CEPI Bujumbura Mairie ;

Après en avoir délibéré conformément à son Règlement d'Ordre Intérieur ;

*E. O. BNT H*

« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Est nommée membre de la Commission Electorale Provinciale Indépendante CIBITOKÉ, **Madame SIBOMANA Soline**, en remplacement de Madame DUSABE Nadine ;

**Article 2 :**

Est nommée membre de la Commission Electorale Provinciale Indépendante Bujumbura Mairie, **Madame KAMIKAZI Anita**, en remplacement de madame NDAYISHIMIYE Fidès ;

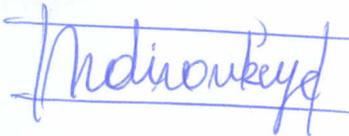
Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées ;

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature. Il sera publié dans le Journal « LE Renouveau » du Burundi.

Fait à Bujumbura le 06 novembre 2014

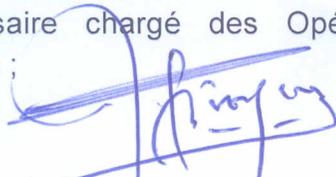
NDIRONKEYE Spés Caritas

Vice Président ;



HICUBURUNDI Jean Anastase

Commissaire chargé des Opérations Electorales, Logistiques et des Affaires Juridiques ;



NDABAHAGAMYE Illuminatfa

Commissaire chargé des Finances et de l'Administration ;



NTAHORWAMIYE Prosper,

Commissaire chargé de l'Education Civique et de la Communication.

